

**DEPARTEMENT DU NORD**

**Arrondissement  
de LILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal de la Commune de  
LEZENNES**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Objet : Tarif Séjour Ados Maison des jeunes**

**Date de convocation :**  
**Le 29 mars 2024**

**Présents :**

Didier DUFOUR – Frédérique DESCAMPS – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Sylvie BLONDEL – Pierre BRUERE – Marie-France LAIGNEZ – Marc GODEFROY – Carole PETIT – Henri MOREL – Véronique PAUWELS – Rizlène HENNACH – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Franck LACMANS – Farid FARAJI – Marie-Laure LECHAT – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 23**

**Absents excusés :**

Ludovic CHRETIEN donne pouvoir à Farid FARAJI  
Christiane WALAS donne pouvoir à Carole PETIT

**Nombre de Conseillers  
Présents : 21**

**Absents :**

**Nombre de Conseillers  
Votants : 23**

**Pour : 23**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 00**

**Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN**

La Commune propose dans le cadre des animations enfance jeunesse, un nouveau séjour d'été en 2024 pour la Maison des Jeunes.

Le séjour se déroulera du 12 au 28 Août Arès (33) en Gironde et concernera jusqu'à 35 jeunes âgés de 12 à 18 ans non révolus et 5 animateurs.

M. Fabien Decourselle, Adjoint au Maire délégué à la Petite Enfance, Enfance, la jeunesse et la prévention expose au Conseil le maintien des tarifs appliqués en 2023 suite au travail de refonte de la grille tarifaire par la commission Enfance/Jeunesse, avec la

volonté d'une prise en compte renforcée de la tarification sociale soutenue par la CAF sur la base des quotients familiaux (QF) des usagers mais aussi d'équité tout en tenant compte de la situation économique et de l'inflation qui pèse également sur le budget du projet de séjour.

Pour rappel, la grille tarifaire se caractérise par une baisse inversement progressive des QF les plus faibles jusque 1000 € puis une augmentation progressive des tarifs selon les tranches QF actualisées.

### **Tarifs 2024 Séjour Maison des Jeunes**

#### **Lezennois**

QF	Tarif
0 - 200€	70 €
201 - 400€	85 €
401 - 600€	100 €
601 - 800€	125 €
801 - 1000€	150 €
1001 - 1200€	175 €
1201 - 1400€	200 €
1401 - 1600€	230 €
1601 - 1800€	260 €
1801 - 2200€	295 €
2201 - 2600€	330 €
> 2600€	365 €

#### **Extérieurs**

QF	Tarif
0 - 800€	200 €
801 - 1800€	400 €
> 1800€	600 €

Il est précisé que le versement de la participation sera fractionné en trois versements afin de faciliter le paiement du séjour pour les familles, comme suit :

- Facturation d'un 1/3 de la participation due en juin.
- Facturation du 2<sup>nd</sup> 1/3 de la participation due en juillet.
- Facturation du dernier 1/3 de la participation due en août.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne un avis favorable à l'organisation de ce séjour, sous réserve des dispositions sanitaires à date, selon les modalités indiquées ci-dessus :

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la CAF du Nord.
- autorise Monsieur le Maire à solliciter et à signer tout document relatif aux demandes de subventions auprès de la CAF et de tout autre organisme susceptible d'apporter un concours financier.
- prévoit l'ouverture des crédits nécessaires au Budget 2024.

En outre Monsieur le Maire est autorisé à solliciter une aide financière complémentaire auprès de tout organisme susceptible de contribuer au financement du projet (CAF, DDCS, Région...).

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.



Date d'envoi en Préfecture du Nord : 05 AVR. 2024

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 05 AVR. 2024